

Le 27 octobre 2011

Test de l'ABE sur les besoins en fonds propres des banques européennes : les résultats provisoires des banques françaises

Tout en soulignant les progrès significatifs déjà enregistrés par les banques européennes dans le renforcement de leurs fonds propres, l'Autorité bancaire européenne a conduit un exercice visant à mettre en évidence les éventuels besoins en fonds propres pour répondre aux inquiétudes sur les expositions aux dettes souveraines.

Il a été demandé à 70 établissements, pris parmi ceux déjà soumis aux stress tests de juillet 2011, d'afficher un ratio Core Tier One de 9 % d'ici à fin juin 2012, incluant un impact reflétant les valeurs de marché des dettes souveraines européennes au 30 septembre 2011. Les annexes sur la méthodologie suivie sont sur le site de l'ABE (www.eba.europa.eu).

Pour les 4 banques françaises soumises à l'exercice – BNPParibas, Groupe BPCE, Groupe Crédit Agricole et Société Générale, lesquelles représentent 80 % du secteur bancaire français – le besoin total en fonds propres s'élève à 8,8 milliards d'euros. Il s'agit d'un chiffre indicatif et provisoire, qui sera modifié afin de prendre en compte les chiffres au 30 septembre 2011 – niveau de fonds propres, expositions des banques, valeurs de marché – et nous prévoyons de publier les chiffres définitifs dans le courant du mois de novembre. C'est ce dernier chiffre qui servira de référence pour les besoins éventuels de renforcement de fonds propres d'ici juin 2012.

La situation détaillée banque par banque est présentée en annexe.

Annexe

Besoin de fonds propres issu de l'exercice coordonné par l'ABE

Situation au 30 Juin 2011	Ratio Core Tier 1 après application de la CRD3 (1)	Ratio Core Tier 1 après application de la CRD3 (1) et du coussin de sécurité sur expositions souveraines (2)	Besoin de fonds propres par rapport à un objectif de 9% après application de la CRD3 et du coussin de sécurité sur expositions souveraines (2)	<i>dont coussin de sécurité sur expositions souveraines (2)</i>
BNPP	9,04%	8,66%	2,1 milliards d'euros	2,4 milliards d'euros
GROUPE BPCE	8,42%	8,17%	3,4 milliards d'euros	1 milliard d'euros
GROUPE CREDIT AGRICOLE	9,27%	9,26%	0	0
SOCIETE GENERALE	8,10%	8,13%	3,3 milliards d'euros (3)	0,1 milliard d'euros

- (1) Le calcul inclut l'impact estimé de la CRD3 (dont l'entrée en vigueur est fixée au 31 décembre 2011) sur le ratio de Core Tier 1 au 30 juin 2011. Par conséquent, ce calcul est différent de l'exigence réglementaire en vigueur à la même date.
- (2) Coussin de sécurité estimé conformément à la note méthodologique publiée par l'EBA (www.eba.europa.eu), par référence aux valeurs de marché au 30 septembre 2011.
- (3) Ce calcul inclut une augmentation de capital de 216 millions d'euros réservée aux salariés du groupe Société Générale, effectuée en date du 13 juillet 2011.